



L'Administrateur général

Date : 19 décembre 2018

N/Réf. : AG 2018/232

La protection des intérêts que sont la sécurité, la santé et la salubrité publiques ainsi que la protection de la nature et de l'environnement se traduit, pour le CEA, par l'implication de l'ensemble des personnels sur les enjeux de sécurité, notamment de sûreté nucléaire.

Elle constitue un impératif dans la conduite des projets dont le CEA a la responsabilité. Je considère que, dans ce domaine, nos actions doivent en **permanence être guidées par l'exigence**, la rigueur et la vigilance, au-delà du respect de la réglementation. La mobilisation à tous les niveaux de notre organisation est indispensable : il en va de notre efficacité et de notre responsabilité individuelle et sociétale.

Le plan d'amélioration continue de la sécurité 2015-2017 a permis de progresser de façon significative sur des axes essentiels, comme notamment :

- la mise en œuvre des plans d'actions tant pour la sûreté nucléaire que pour la gestion de crise au vu du retour d'expérience de l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi ;
- l'appropriation de la prévention des risques par des actions de sensibilisation, de formation, ainsi que par l'exploitation et le partage des retours d'expérience et le développement d'une attitude interrogative systématique.

Le nouveau plan d'amélioration continue de la sécurité pour la période 2018-2021 s'inscrit dans la continuité des précédents plans en renforçant notamment les progrès et acquis et en donnant une nouvelle impulsion à notre dynamique d'amélioration continue dans les différents domaines de la sécurité. Il définit ainsi des axes de progrès en matière de recherche permanente d'amélioration de la sûreté des installations nucléaires et de maîtrise des activités confiées à des prestataires. Il rappelle la nécessité d'une grande rigueur dans la surveillance de l'impact de nos activités sur l'environnement. Enfin, il rappelle l'objectif d'amélioration continue de notre capacité de gestion des situations d'urgence.

Ce plan s'appuie sur la mise en œuvre, au quotidien, de bonnes pratiques de vigilance et de rigueur dans l'ensemble des unités du CEA, tant opérationnelles que fonctionnelles, avec pour objectif essentiel de garantir l'efficacité et la robustesse de la chaîne opérationnelle et décisionnelle en y intégrant la sécurité.

Poursuivant notre démarche d'amélioration de la culture de sûreté, le plan quadriennal 2018-2021 consolide la formation à la culture de sûreté nucléaire des travailleurs exerçant leurs activités dans les installations nucléaires.

La consolidation des pratiques liées à la **surveillance des intervenants extérieurs** est également attendue.

Je compte sur **l'implication personnelle de tous, au quotidien et dans l'ensemble de nos activités**, pour que les orientations décrites dans le plan en vigueur se déclinent par des actions concrètes et se traduisent par des résultats tangibles dans l'amélioration de notre sécurité.

Je confie à la Direction de la sécurité et de la sûreté nucléaire le soin de la coordination de ce nouveau plan, d'en vérifier l'efficacité et de m'en rendre compte.

François JACQ